DISPOSITIF 4 du Plan de soutien à la Filière Forêt/Bois 2021-2027
Expérimenter de nouveaux outils autour du foncier forestier pour les jeunes sylviculteurs

OBJECTIF

Au-delà du regroupement foncier, l'enjeu est de dynamiser le renouvellement des propriétaires sylviculteurs en incitant les plus jeunes à rentrer dans un cercle vertueux d'investissement en forêt en commençant par la maîtrise du foncier.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Aide à l'acquisition de propriété par un jeune sylviculteur de 18 à 40 ans.
- La surface forestière acquise doit présenter une surface minimale de 0,5 ha.
- La sollicitation de ce dispositif d'aide sera limitée à 2 acquisitions pendant la durée du plan par bénéficiaire.
- Toute demande de subvention doit impérativement être déposée dans les 3 mois après la date d'acquisition.
- Adhésion exigée à une des associations de sylviculteurs de la Loire (ADEFOBEL, ADEFOMA, GSHF, GSHM, AFSF, GSMP, FRANSYLVA).
- Document de gestion durable obligatoire, à fournir dans les 3 mois après l'acquisition.
- Non cession de la propriété constituée pendant au moins 10 ans à compter de la date d'obtention de l'aide départementale.

AIDES

25 % de l'investissement d'acquisition de parcelle forestière hors frais d'actes, plafond d'acquisition subventionnable de 7 500 €.

PIECES A FOURNIR

Au dépôt de dossier : extrait et plan cadastral des parcelles acquises + photocopie de carte d'identité + formulaire de demande d'aide daté et signé + RIB + demande de DGD + demande d'adhésion à une association de sylviculteur.

À la demande de versement de la subvention : formulaire de demande de versement de subvention + copie de l'acte notarié ou attestation de paiement du notaire + DGD validé + attestation d'adhésion à une association de sylviculteur.

L'instruction est assurée par le service forêt et filière bois du Département
Contact : 04 77 56 96 60 – 06 10 78 70 11

Pôle Aménagement et Développement Durable
Direction de la Forêt et de l'Agriculture
2 rue Charles de Gaulle 42022 ST ETIENNE CX 1

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Direction de la Forêt et de l'Agriculture
2 rue Charles de Gaulle
42022 St Etienne cedex 1